



AGRICULTURE ET ALIMENTATION La France, un champion agricole : pour combien de temps encore?

Commission des affaires économiques Groupe d'études Agriculture et Alimentation

Rapport d'information de M. Laurent Duplomb, sénateur de Haute-Loire Rapport n° 528 (2018-2019)

La France est incontestablement une puissance agricole de premier plan, représentant à elle seule près de 17 % de la production européenne.

Fruit d'une histoire et d'une longue tradition d'excellence, la puissance agricole nationale tient avant tout aux savoir-faire de femmes et d'hommes dévoués à leur métier, à l'importance de ses surfaces agricoles couvrant près de 50 % du territoire et à son potentiel agronomique élevé.

L'indicateur le plus souvent mis en avant pour démontrer les bonnes performances de notre agriculture sur les marchés mondiaux est l'excédent commercial structurel français en matière de produits agricoles. Troisième excédent sectoriel derrière le secteur aéronautique et spatial et la chimie, il fait de l'agriculture l'une des fiertés commerciales françaises.

Toutefois, cet indicateur masque des évolutions alarmantes :

- 1) La production française stagne en volume alors que celle de ses concurrents augmente;
- 2) L'excédent commercial agricole risque de disparaître si la tendance actuelle se poursuit;
- 3) Les importations de produits agricoles et alimentaires augmentent alors que leur respect des normes de production exigées en France n'est pas assuré. Il en résulte une atteinte à la sécurité alimentaire des Français, à la compétitivité économique de notre agriculture, et, partant, au revenu de nos agriculteurs.

Le groupe d'études Agriculture et alimentation du Sénat a souhaité, lors de sa reconstitution en février 2018, débuter ses travaux en faisant un tour d'horizon de ces problématiques autour d'un dialogue avec plusieurs experts de ces questions. Avant d'entamer des auditions plus prospectives, le groupe d'études a souhaité ne pas se précipiter et prendre le temps de décrire un enjeu auquel l'agriculture française doit faire face aujourd'hui : la perte de son influence sur les marchés mondiaux.

Aux termes de plusieurs auditions étalées sur un semestre, le groupe d'études présente, dans ce document, les principaux éléments lui ayant été transmis afin de donner une image sincère à l'instant « T 0 », c'est-à-dire en ce début 2019, de l'agriculture française au niveau mondial. Cette communication synthétique entend avant tout alarmer le citoyen sur cette face cachée de l'agriculture française. Elle constitue la première étape d'un travail à long terme du groupe d'études. Désormais conscient de cette situation, le groupe d'études entamera dès 2019 une série d'auditions pour prolonger ses réflexions et devenir force de propositions dans les débats à venir.

1. Un leader mondial en matière agricole : pour combien de temps ?

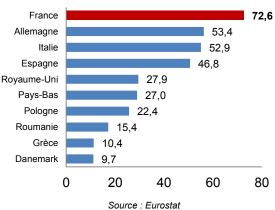
A – La France demeure, de loin, le premier producteur agricole européen

À l'échelle européenne, la France conserve une incontestable position de leader.

Sa production en valeur est supérieure de 15 milliards d'euros à celle de ses premiers concurrents, l'Allemagne et l'Italie.

Elle est ainsi au premier rang à la fois concernant les productions végétales (18 % valeur de la des productions européennes) et les productions animales (15 %): c'est le premier producteur en valeur de céréales, de plantes fourragères, de vins, de pommes de terre, et de bétails¹.

Production agricole des principaux Etats membres producteurs de l'UE en 2017 (milliards d'euros)



B – Mais elle est exposée, comme d'autres pays européens, à une érosion de son potentiel productif

La production agricole française repose, avant tout, sur les terres et les hommes. Or l'évolution de ces deux indicateurs est très préoccupante.

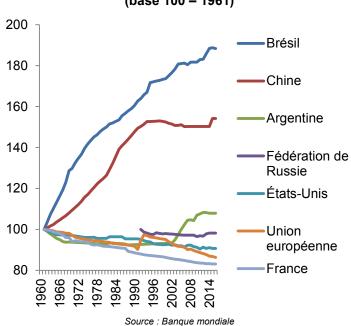
D'une part, l'agriculture et l'alimentation représentaient près de 12 % de l'emploi total en 1980 contre 5,5 % aujourd'hui², la chute étant expliquée essentiellement par le recul de l'emploi agricole, qui pourrait se poursuivre en raison des nombreux départs à la

retraite à venir. En effet, environ un tiers des exploitants ont 55 ans ou plus³. Se pose ainsi l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture, sujet majeur qui devra être traité prioritairement dans le cadre de la loi foncière.

D'autre part, la surface agricole dédiée à l'agriculture a chuté en France de – 17 % depuis 1961⁴, soit près de – 60 000 km², c'est-à-dire l'équivalent de la région Grand-Est.

Ce mouvement concerne toute l'Union européenne (particulièrement l'Italie) alors que d'autres grands États augmentent considérablement leur surface agricole utile (Brésil, Chine, Argentine) ou parviennent à la maintenir (États-Unis, Russie).

Évolution de la surface agricole dédiée à l'agriculture (base 100 – 1961)



¹ Eurostat, Comptes économiques de l'agriculture - valeurs à prix courants (mars 2019).

² Agreste FRANCE - Mémento 2017.

³ Agreste – GraphAgri2018.

⁴ Banque mondiale.

Si ce mouvement se poursuit, l'agriculture ne couvrira plus l'ensemble du territoire français. Ce serait un drame pour de nombreuses régions en matière d'aménagement du territoire. Les zones les plus exposées sont celles où la rentabilité de l'activité agricole est la moins assurée, c'est-à-dire celles où les pratiques agricoles sont les plus difficiles.

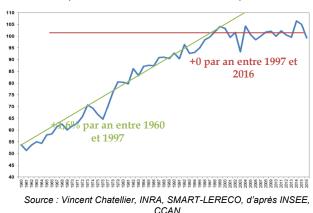
C'est pourquoi il est essentiel de maintenir à court-terme une politique volontariste d'aides à l'installation et au maintien des agriculteurs, en particulier à destination des zones les plus fragiles par le biais des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN). Or les dernières négociations européennes tant sur le budget de la PAC que sur la cartographie des ICHN ne vont pas dans ce sens.

C – Sa production stagne depuis la fin des années 1990

Après avoir fortement progressé entre 1960 et 2000, la production agricole française stagne depuis la fin des années 1990 dans les principaux secteurs :

- i. La production française de viandes bovines baisse depuis 20 ans, de manière concomitante à un recul de la consommation individuelle (au rythme de 0,5 kg de viandes par habitant et par an depuis 1990⁵);
- ii. La production nationale de lait est actuellement proche de celle

Évolution de la production agricole en France (indice de volume 100 en 2010)



- qui prévalait au moment de la mise en œuvre des quotas en 1984, mais avec un effectif de vaches laitières qui a été divisé par deux, ce qui traduit de considérables gains de productivité obtenus par les éleveurs ;
- iii. La **production de céréales plafonne** depuis de nombreuses années déjà, en raison de la stabilité tant de ses surfaces que de ses rendements.

D – Des pertes inquiétantes de parts de marché relèguent la France au rang de sixième puissance exportatrice au niveau mondial

Compte tenu de la faible dynamique de la production française alors que la demande mondiale augmente, la France fait partie des pays ayant perdu le plus de parts de marché au niveau mondial depuis 2000.

Après une période de croissance entre 2000 et 2010, essentiellement par un effet prix, les exportations françaises sont stabilisées depuis 2011⁶ alors que la demande mondiale reste soutenue. Ainsi, alors qu'elle était le troisième principal exportateur mondial en 2005, la France occupe désormais le sixième rang avec environ 4,5 % de parts de marché. Avec une perte de près de

 2 points de parts de marché en 10 ans : plus fort recul mondial sur les marchés agricoles

2 points de parts de marché en 10 ans, **elle affiche le plus fort recul mondial**⁷.

⁵ FranceAgrimer, Données et bilans, Consommation des produits carnés.

⁶ En euros courants.

⁷ Trésor-éco, « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », n° 230, O. Touze, F. Dauba & X. Ory, Octobre 2018.

Si la plupart des pays développés voient leur situation concurrencée par l'émergence de nouvelles puissances agricoles, notamment par la Pologne et les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Indonésie, Vietnam), certains concurrents directs de la France maintiennent leur position comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Espagne.

Désormais, l'Allemagne et les Pays-Bas ont des parts de marché supérieures à la France en matière agricole sur les marchés mondiaux.

2. La disparition de l'excédent commercial agricole compte tenu de la concurrence européenne

A – Un excédent agricole ou un excédent vitivinicole ?

Historiquement, le meilleur indicateur de la puissance agricole française résidait dans sa performance à l'exportation, mesurée par un excédent commerical agricole significatif.

Ne se targue-t-on pas avec un certain chauvinisme que l'agriculture représente le **troisième excédent commercial français** après l'aéronautique et les parfums-cosmétiques ?

Une précision doit toutefois être apportée : sans le vin et les spiritueux, la France aurait un déficit commercial agricole de plus de 6 milliards d'euros. Il conviendrait davantage de parler du secteur vitivinicole et des spiritueux comme source du troisième excédent commercial français.

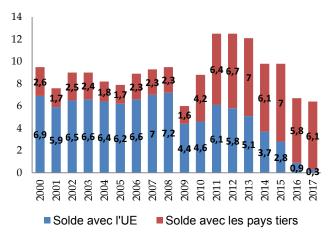
Quatre filières tirent toutefois leur épingle du jeu et maintiennent d'importants excédents commerciaux : les céréales, notamment le blé et l'orge (+ 4 Md€), les produits laitiers (+ 3,8 Md€), l'exportation de bovins, ovins ou de volailles vivants (1,6 Md€) et les sucres (+ 0,6 Md€).

B – Vers la fin de l'excédent agricole ?

L'excédent agricole français tend même à disparaître. Il a ainsi été divisé par deux entre 2011 et 2017 en euros courants, ce qui constitue un recul historique, d'autant plus préoccupant que la tendance semble structurelle. À ce rythme de décroissance, la France constatera son premier déficit agricole en 2023.

D'où vient ce changement historique? diminution La l'excédent est principalement due à la dynamique des échanges européens. En 2018, seuls échanges avec les pays contribuent à l'excédent commercial⁸. grâce à la vitalité des produits de terroir produits et des de seconde

Le solde agroalimentaire de la France (Milliards d'euros courants, 2000-2017)



Source : Vincent Chatellier, INRA, SMART-LERECO d'après Douanes Françaises

transformation. Il en résulte que la France est probablement d'ores et déjà devenue déficitaire avec les pays européens.

⁸ Agreste, Bilan conjoncturel 2018.

L'excédent commercial a été divisé par 2 entre 2011 et 2017 compte tenu de la disparition de l'excédent avec les pays européens. Pour la direction générale du Trésor⁹, **70 % de l'érosion** de l'excédent s'explique par un effet compétitivité négatif qui peut s'expliquer par :

i. Des charges plus élevées.

L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire sont confrontées à un dumping social très important organisé par leurs

principaux concurrents européens dans le but de rogner leurs parts de marché.

En maraîchage par exemple, le coût horaire du travail en France est respectivement 1,7 et 1,5 fois plus élevé qu'en Espagne et qu'en Allemagne, participant de la dégradation du solde commercial en fruits et légumes frais avec ces pays¹⁰. C'est pourquoi la suppression

proposée du régime pour les travailleurs occasionnels et les demandeurs d'emplois (dit « TO-DE ») était une erreur stratégique que le Sénat a refusé de cautionner lors des débats sur la loi de finances pour 2019. Il a obtenu gain de cause puisque le régime a été, en grande partie, maintenu, mais seulement de manière temporaire¹¹. Autre exemple : dans les ateliers de découpe, les différences de coût salarial peuvent représenter jusqu'à dix centimes d'euros par kilo de porc entre la France et l'Allemagne¹², pénalisant bien sûr les productions nationales¹³.

Un coût horaire du travail supérieur de plus de 50 % en France par rapport à ses concurrents européens (pour les fruits et légumes frais).

Et ces écarts salariaux continuent d'augmenter. Le coût horaire français a augmenté de 58 % entre 2000 et 2017, presque deux fois plus rapidement qu'en Allemagne¹⁴.

+ 4 à 7 % des coûts de production des agriculteurs français depuis 2016 À cet écart des coûts salariaux s'ajoute, depuis 2017, une inflation particulièrement élevée en France des coûts de production des agriculteurs, principalement les coûts de l'alimentation animale, des engrais, des produits phytopharmaceutiques et de l'énergie. Elle est comprise entre 4 et 7 % entre 2016 et 2019¹⁵ selon les filières. Et cette hausse devrait se poursuivre compte

tenu des incertitudes sur le prix de l'énergie et des effets de la loi Egalim sur le prix des intrants.

Trois mesures de cette loi ont en effet pour ambition de créer un différentiel prix entre les produits phytopharmaceutiques et les produits de biocontrôle ou autorisés dans l'agriculture biologique qui ne seraient pas concernés par celles-ci : l'interdiction des remises, rabais et ristournes sur les produits phytopharmaceutiques, l'avancée des sanctions en cas de non-atteinte des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) et la séparation des activités de ventes et de conseil pour de tels produits.

-

Trésor-éco, « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », n° 230, O. Touze,
 F. Dauba & X. Ory, Octobre 2018.
 Rapport de l'IGAS et du CGAAER, « Réalité des écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire »,

Rapport de l'IGAS et du CGAAER, « Réalité des écarts de compétitivité dans les secteurs agricole et agroalimentaire » août 2015.

¹¹ Pour deux ans.

¹² Ce gap de compétitivité tendant toutefois à être réduit par la révision de la directive relative au détachement de travailleurs dans l'Union Européenne, adoptée le 29 mai 2018, obligeant les États membres à appliquer notamment les taux de salaire minimal du pays d'accueil aux travailleurs détachés.

¹³ Rapport n° 216 (2015-2016) de M. Daniel Gremillet au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de M. Jean-Claude CARLE et plusieurs de ses collègues en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire

¹⁴ Trésor-éco, « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », n° 230, O. Touze, F. Dauba & X. Ory, *Octobre 2018*.

¹⁵ Selon l'indice « Coûts de production » (indice des prix d'achat des moyens de production agricole, Igampa) du Service de la statistique et de la prospective.

ii. Une tendance à la sur-réglementation

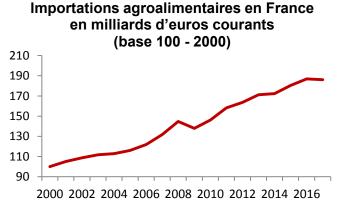
La perte de compétitivité provient également d'une tendance à la « **sur-réglementation** », qui se manifeste en France par des surtranspositions que ne réalisent pas d'autres pays européens. D'après l'OCDE, le degré d'exigence des politiques environnementales était bien supérieur en France que dans la moyenne des autres pays. Nul doute que cette tendance s'est encore accentuée¹⁶.

iii. Des fragilités structurelles

Le déficit de compétitivité s'explique en outre par la **fragilité de l'industrie agro-alimentaire**, révélée par plusieurs indicateurs : un recul du taux de marge sur longue période et une baisse tendancielle du taux d'autofinancement depuis 2009 réduisant les investissements. La **faible structuration de certaines filières** contribue enfin à freiner la compétitivité hors-prix des produits français. La très forte atomisation des acteurs agricoles entrave en effet l'investissement mais aussi la constitution d'une stratégie efficace de conquête des marchés internationaux.

- iv. certains choix de spécialisation, portés vers l'alimentation haut de gamme, dont les possibilités de pénétration sur les marchés internationaux sont limitées. Les stratégies de compétitivité consistant à associer qualité et origine géographique sont, en réalité, peu lisibles sur les marchés à l'exportation¹⁷.
 - 3. Un recours massif à des produits agricoles importés, dont une partie significative ne respecte pas les normes sanitaires requises en France

A – Des importations significatives sur le marché français



Source : Vincent Chatellier, INRA SMART-LERECO, d'après Douanes françaises

En parallèle de cette perte de parts de marché à l'exportation, la France a recours massivement à l'importation de produits agricoles et alimentaires, dont une partie importante pourrait être produite sur son territoire.

Depuis 2000, les importations ont été presque doublées en France (+ 87 %) tandis que les exportations, dans le même temps, augmentaient de 55 %.

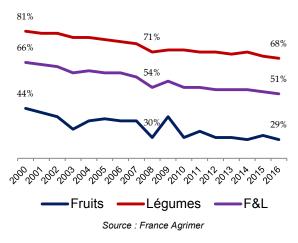
En définitive, les importations couvrent une part de plus en plus importante de l'alimentation des Français. Si pour la viande bovine les importations en volume semblent stabilisées voire légèrement en baisse, cela constitue une exception. Exception sans doute temporaire compte tenu des signatures, déjà effectives ou en cours de négociation, de traités de libre-échange avec des pays fortement exportateurs de viandes bovines à des prix compétitifs (traité CETA ou traité Mercosur).

¹⁶ Indicateur EPS calculé par l'OCDE pour l'année 2012 (dernière année disponible).

¹⁷ Note CAE, n° 27, décembre 2015, L'agriculture française à l'heure des choix (JC. Bureau, L. Fontagné, S. Jean).

Pour les fruits et légumes, la part des fruits et légumes français dans la consommation des ménages français se réduit chaque année. Près d'un fruit et légume sur deux consommés en France est aujourd'hui importé.

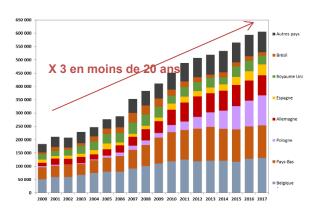
Evolution de la part des fruits et légumes français dans la consommation métropolitaine



Les importations représentent 34 % de la consommation intérieure de volailles en 2017 alors qu'elle ne comptait que pour 13 % en 2000.

Cela est dû à une explosion des importations en provenance de Pologne, de Belgique et des Pays-Bas.

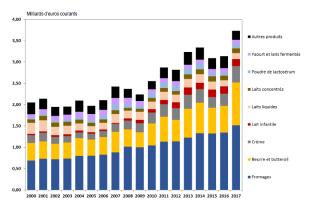
Importations françaises de volailles (en tonne équivalent-carcasse, 2000-2017)



Source : Vincent Chatellier, INRA SMART-LERECO, d'après Douanes françaises

Même dans le secteur des produits laitiers, où la France dispose de positions solidement établies, la valeur des importations a été multipliée par deux entre 2005 et 2017, compte tenu de l'augmentation des importations de fromages et de beurre.

Importations françaises de produits laitiers (en milliards d'euros courants, 2000-2017)

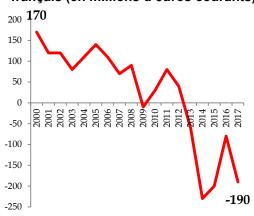


Source : Vincent Chatellier, INRA SMART-LERECO, d'après Douanes françaises

Alors que la production française de porcs stagne depuis 2006, les productions allemandes et espagnoles ont augmenté respectivement de 20 et 30 % en volume sur la même période.

La France importe 25 % de sa consommation de porc, **notamment des jambons bios depuis l'Espagne**, pour répondre aux habitudes alimentaires des Français.

Évolution du solde commercial porcin français (en millions d'euros courants)



Source : Vincent Chatellier, INRA SMART-LERECO, d'après Douanes françaises

B – Une concurrence déloyale posant de vrais doutes sur la qualité sanitaire des produits importés

Il est difficile d'évaluer le taux de conformité des produits agricoles et des denrées alimentaires importées aux normes françaises.

Un relevé des résultats des contrôles douaniers permet d'avoir une première estimation.

Sur la base des non-conformités constatées par les autorités de contrôle ¹⁸ à la suite d'un contrôle physique en 2017, on peut estimer qu'entre 8 et 12 % des denrées alimentaires importées de pays tiers ne respectent pas les normes européennes de production et sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

Pour certaines denrées, ce taux est d'ailleurs largement supérieur à la moyenne principalement en raison d'un risque « pesticides ». C'est le cas pour du thé de Chine (13 %), des piments de République dominicaine (16 %) ou des pistaches des États-Unis (20 %).

La fraude semble d'ailleurs plus importante pour les denrées issues de l'agriculture biologique : la DGCCRF a constaté que près de 17 % des contrôles physiques sur les produits issus de l'agriculture biologique se sont révélés non-conformes en 2017.

Or, en prenant en compte ces éléments concernant les denrées alimentaires européennes cette fois, la concurrence déloyale est en réalité bien supérieure aux chiffres précédemment évoqués.

Le rapport public annuel de 2014 de la Cour des comptes révélait que les non conformités relevées par la DGAL dans le cadre de ses contrôles sur les produits importés de l'Union européenne sont de 17 % pour les viandes fraîches de boucherie, 13 % pour les viandes fraîches de volaille, 25 % pour les produits à base de viande, 21 % pour le lait cru ou traité thermiquement et les produits à base de lait.

Le taux de contrôle physique étant très faible (entre 3 et 7 %), ce qu'on peut déplorer, les résultats sont au reste très probablement sous-estimés.

En tout et pour tout, ce serait donc entre 10 % et 25 % des produits importés en France qui ne respecteraient pas les normes minimales imposées aux producteurs français. En plus de mettre en péril la sécurité sanitaire de nos concitoyens, ce phénomène exerce une concurrence déloyale envers nos producteurs. Chaque année, ce sont entre 5 et 10 milliards d'euros de produits illégaux qui seraient vendus en France et exerceraient une pression à la baisse sur les prix des produits français.

Or on peut estimer que l'État dépense moins de 10 M€ par an pour contrôler à l'importation spécifiquement les denrées alimentaires importées par l'intervention d'une centaine d'agents.

Pour le dire autrement, la sécurité sanitaire des Français au regard de l'importation de produits alimentaires représente moins d'une semaine de recettes que l'État encaisse au titre de Loto. Est-ce suffisant au regard des taux de non-conformité constatés?

¹⁸ DGCCRF et DGAL.

4. Des défis à relever par notre agriculture sur les marchés mondiaux

A – Reconquérir le marché national sans tomber dans le piège du haut de gamme

Prétendre vouloir sauver l'agriculture française uniquement par la montée en gamme est une illusion. Cela ne règlera en rien le problème des importations tout en menaçant certaines positions exportatrices.

Cela exclut *de facto* les ménages les moins aisés qui n'auront que le choix de s'approvisionner en produits importés, moins onéreux mais de moins bonne qualité.

Cette ambition réduira encore le solde commercial français. D'une part, elle l'amputera d'une grande partie de ses exportations en lui faisant perdre en compétitivité. Comment espérer que les acheteurs de blé privilégieront un blé français plus qualitatif que ses concurrents alors que le premier critère d'achat sur les marchés internationaux est le prix ? D'autre part, les importations portent sur des produits plutôt bas de gamme destinés à la restauration hors domicile, l'hôtellerie et une partie de la consommation d'une partie des ménages les moins aisés. La montée en gamme accroîtra encore les importations dans ces secteurs.

En conséquence, la montée en gamme n'est pas *l'alpha et l'omega* dans le but de dynamiser le solde commercial agricole. Si l'on veut reconquérir ces marchés perdus, la montée en gamme ne servira à rien.

En restauration hors foyer (RHF), entre 60 et 80 % de la viande avicole et 75 % de la viande bovine sont importées (sources : IDELE, ITAVI) L'enjeu est plutôt de conserver la diversité de l'agriculture française capable de couvrir toutes les gammes.

Une piste de réflexion, ouverte lors des États généraux de l'alimentation, doit être de reconquérir les marchés nationaux, notamment celui de la restauration hors-domicile où les importations de produits sont massives.

B – Conquérir des marchés là où la demande va exploser

Plusieurs voisins européens de la France, par des stratégies distinctes et en appliquant des normes environnementales sociales et fiscales divergentes, ont considérablement rogné les parts de marché françaises. Cette concurrence européenne dans le domaine agro-alimentaire est désormais établie et ne va pas faiblir, l'excédent français risquant de se réduire, encore et encore.

En outre, certains marchés où la France exporte traditionnellement sont fragiles. Les marchés britanniques ou américains, traditionnels clients, sont au cœur de débats sur l'avenir du libre-échange. L'émergence de nouveaux concurrents de l'Est, notamment dans le domaine des céréales avec l'Ukraine ou la Russie à la suite de l'embargo de 2014, menacera également des relations commerciales solidement établies, comme cela a déjà été le cas avec l'Égypte.

Toutefois, les opportunités sont nombreuses. 30 pays concentrent 90 % des exportations françaises. Il en reste donc plus de 150 à conquérir, notamment en Afrique ou en Asie.

D'autant que la croissance de la demande alimentaire, liée à l'accroissement démographique mondial, représente un enjeu majeur pour l'agriculture nationale.

Cette mutation est à la fois qualitative (pour lutter contre la **malnutrition dans le monde**) que quantitative compte tenu de deux effets :

- Un effet « démographie »: la population mondiale pourrait augmenter, à horizon 2030, d'1,5 milliard d'habitants, surtout en Afrique. On estime par exemple que la population du Nigéria sera de 410 millions en 2050, alors qu'elle n'est que de 190 millions aujourd'hui;
- Un **effet « calories »** : la croissance du PIB, selon François Attali, président de Ferme France, tire historiquement la demande alimentaire vers davantage de matières grasses et de protéines. Le développement d'une classe moyenne dans des pays en développement modifiera, sans nul doute, la composition du bol alimentaire moyen.

La France a perdu entre 3 et 4 points de parts de marché en Afrique ou au Proche-Orient depuis 2000 alors que ce seront dans un avenir proche les marchés les plus dynamiques.

Or c'est là où la demande va augmenter dans les années à venir, notamment l'**Afrique**, **qu'en moyenne la France perd le plus de parts de marché** depuis 2000¹⁹.

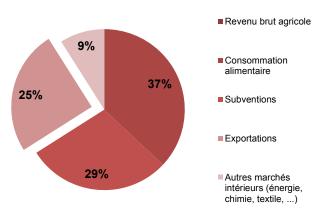
Le secteur agricole français, convaincu de ses atouts, devra réussir à ne pas perdre ses spécificités tout en s'adaptant à ces nouvelles demandes pour répondre aux besoins alimentaires de nouveaux marchés.

C – Les exportations, une part non négligeable du revenu des agriculteurs à consolider en prenant en compte les impératifs de compétitivité

Pour rappel, les **agriculteurs tirent environ 25 % de leur revenu des exportations**²⁰. Prétendre régler le problème des revenus agricoles en ne traitant que la partie « GMS²¹ » est une illusion. Il convient de se préoccuper des autres sources de revenus que sont les subventions et aides et les revenus tirés de l'exportation.

En gardant à l'esprit ces éléments, la prise en compte des impératifs de compétitivité est une nécessité pour le législateur comme pour Gouvernement dans leur définition politiques publiques des agricoles.

Origine du revenu brut agricole (2018)



Source : Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2018)

Avant l'édiction de toute nouvelle norme, il convient de se souvenir que ce qu'elle fera perdre à un agriculteur français compte tenu de la hausse des charges qu'il subira profitera à un autre agriculteur, étranger cette fois.

D – Lutter contre la concurrence déloyale des importations ne respectant pas les normes imposées aux producteurs français

Les négociations commerciales menées actuellement au niveau européen donnent l'impression que l'agriculture est, à chaque fois, la seule et unique variable d'ajustement dans les traités de libre-échange.

²¹ Grande et moyenne surface.

¹⁹ Trésor-éco, « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ? », n° 230, O. Touze,

F. Dauba & X. Ory, *Octobre 2018.*Rapport de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, 2018.

Pour lutter contre cette constatation, le Sénat a précisé ce que devrait être la position du Gouvernement dans les accords de libre-échange dans sa résolution européenne n° 69 (2017-2018) sur les directives de négociation en vue d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

D'une part, il est nécessaire de définir « une enveloppe globale de concessions soutenable pour chaque produit sensible [...], en fonction de la capacité d'absorption du marché intérieur ». Cette enveloppe doit être appréciée compte tenu de l'intégralité des négociations commerciales.

D'autre part, tout nouvel accord de libre-échange doit être « établi sur l'exigence de mise en œuvre de normes comparables à celles de l'Union Européenne, concernant les produits destinés aux consommateurs de l'espace communautaire, cela tant au niveau des normes sanitaires et phytosanitaires, environnementales, sociales, qu'au niveau des normes relatives au bien-être animal et aux prescriptions de la dénomination de vente ».

Lors des débats sur la loi Egalim, le Sénat a poussé au bout cette démarche en insérant à l'unanimité un nouvel article L. 236-1 A au sein du code rural et de la pêche maritime lequel « interdit de proposer à la vente [...] des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées par cette même réglementation. »

Le Sénat a ainsi pris des positions claires pour dénoncer la concurrence déloyale des produits agricoles et alimentaires importés ne respectant pas les normes imposées à nos producteurs français, potentiellement renforcée par les accords de libre-échange en cours de négociations.

Il devra contrôler, désormais, que cette interdiction est bien respectée dans la mesure où l'article L. 236-1 A du code rural et de la pêche maritime précise que l'autorité administrative a l'obligation de prendre « toutes mesures de nature à faire respecter l'interdiction » désormais définie dans la loi.

E – Maintenir une ambitieuse politique agricole commune au niveau européen

Au niveau européen, la situation historique qui a prévalu depuis le traité de Rome a considérablement été modifiée. La France n'est plus le seul grenier de l'Europe, ce dont témoigne son déficit commercial, sans doute structurel, avec ses partenaires européens.

En définitive, si l'Union européenne a été construite sur la vision d'une agriculture française nourrissant le continent, d'autres pays aujourd'hui entendent contester cette position, ce que l'on ressent encore très récemment dans les négociations sur le futur de la politique agricole commune.

Dans cette nouvelle Europe, toute réforme de la PAC tendant à accroître la subsidiarité entre les pays est de nature à tuer la politique agricole commune et à accentuer encore les distorsions de concurrence entre agricultures européennes, au détriment de la France dans de nombreuses filières.

Indicateur comparatif international des Soutiens Globaux à la Production Agricole et à l'Alimentation

	En milliards de dollars (2015)	En USD/habitant (2015)	Évolution 2008/2015 du montant par habitant
Chine	224	162 USD	145 %
États-Unis	156	486 USD	39 %
Union européenne	100	198 USD	-20 %
Brésil	56	272 USD	44 %

Source : livre blanc Momagri (2016)

Plus généralement, il est nécessaire d'appeler à une réelle **prise en compte de l'intérêt stratégique d'une politique agricole véritablement commune et forte** au niveau européen.

La sécurité sanitaire des aliments comme la souveraineté alimentaire dans un monde de la rareté sont des préoccupations majeures pour nos citoyens. Et pourtant, le budget de la seule politique traitant de ces sujets, celui de la PAC, diminue.

Tous les autres grands pays agricoles prennent le chemin inverse, en augmentant progressivement leur budget agricole par habitant. Seule l'Union européenne fait exception.

Cette erreur stratégique majeure doit être dénoncée avec force lors des négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel pour 2021/2027.

Conclusion

- ➤ Depuis la fin des années 1990, tous les indicateurs de la puissance agricole française sont alarmants : stagnation de la production, réduction du nombre d'agriculteurs et de la surface agricole utile, perte massive de parts de marché au niveau mondial.
- Dernier avatar de ce préoccupant recul français sur les marchés agricoles mondiaux, l'excédent commercial agricole français a été divisé par deux en moins de cinq années.
- ➤ Une prise de conscience de cette concurrence accrue sur les marchés internationaux agricoles est urgente car à chaque nouvelle contrainte supplémentaire imposée aux seuls producteurs français succède une vague d'importations de produits étrangers. Multipliée par deux depuis 2000, elles occupent désormais une place significative dans l'alimentation quotidienne des Français. La France importe sans doute 20 % de son alimentation. Or sans doute un quart de ces importations ne respectent pas les normes sanitaires minimales requises en France. Si rien n'est fait, cette tendance s'accentuera au détriment de la sécurité sanitaire de nos concitoyens comme du revenu de nos agriculteurs.
- Or la France possède des atouts agricoles considérables qui doivent lui permettre de saisir les opportunités qui s'offrent à elle, tant sur le marché national que sur les marchés internationaux.









Laurent Duplomb
Président du groupe d'études
« Agriculture et alimentation »
Les Républicains, Haute-Loire



Consulter le rapport : http://www.senat.fr/rap/r18-528/r18-528.html Commission des affaires économiques

http://www.senat.fr/commission/affaires economiques/index.html - Téléphone : 01.42.34.23.20